

Réponse du prof 2019-2020 – VAGUE 3

Les étudiants souhaiteraient savoir si vous considérez vos polycopiés comme les supports faisant foi pour le concours ?

En effet dans certains polycopiés, il y'a certaines parties que vous n'avez pas traité en cours. Les étudiants se demandent donc s'ils ne seront interrogés que sur les informations données en cours, ou s'ils peuvent être interrogés sur la totalité des informations présentes dans vos polycopiés ?

➤ **A propos des cours polycopiés : leur but est de faire référence, le texte est donc plus détaillé que ce qui a été développé en cours. Toutefois, je sais très bien ce sur quoi j'ai insisté, et c'est là-dessus que porteront les questions. Ce qui n'a pas été détaillé en cours est à lire ...pour le plaisir (!)**

Cours 1 – De l'empirisme à la médecine expérimentale

1) Étant donné que Pythagore est un biophysicien, est-il juste de dire que « les biophysiciens » sont à l'origine de la théorie des temps critiques ou l'attribue-t-on seulement à Pythagore ?

➤ **La théorie des temps critiques est attribuée exclusivement à Pythagore, même si l'école des Biophysiciens l'a ensuite adoptée.**

2) Qualifiez-vous Hippocrate de biophysicien ?

➤ **Quant à Hippocrate, c'est un chef d'école original, et certainement pas un Biophysicien.**

Cours 2 - Histoire de l'hôpital

3) Vous attribuez l'apparition des Hôtels Dieu et Maison Dieu le long des chemins de pèlerinage à l'Antiquité, pouvez-vous confirmer que ces structures sont toujours présentes au Moyen Âge ?

➤ **Je vous confirme que les Hôtels Dieu et les Maisons Dieu ont persisté pendant tout le moyen âge, et même au-delà.**

Cours 3 : Histoire de la médecine au Moyen Age

- 4) Dans votre cours sur le Moyen Age, vous abordez le Concile de Nicée. Ainsi, si un QCM a pour énoncé « À propos de la médecine au Moyen-Age », est-ce qu'un item tel que « Le Concile de Nicée se préoccupe de l'accès des lieux saints pour les pèlerins » serait à compter juste (puisque que vous avez donné ces informations dans le cours sur le moyen age) ou faux (dans la mesure où le Concile de Nicée date de l'Antiquité) ?

➤ **Même si le concile de Nicée a eu lieu dans l'Antiquité, il est à l'origine d'institutions qui continuent à exister au Moyen âge. La réponse à l'item est donc juste.**

- 5) Vous dites que le Concile de Latran de 1139 interdit aux religieux la pratique de la médecine, cependant on peut observer que les ordres religieux continuent d'exercer après cette date (ordre de St Lazare – 1187)

Pouvez-vous éclairer les étudiants sur ce point ?

De plus, dans le cours sur la médecine au 17^e siècle, vous dites que l'essentiel des soins dans les hôpitaux sont réalisés par des religieuses.

Ainsi, à quel moment pouvons-nous dire que l'interdiction de la pratique de la médecine par les religieux (d'après le Concile de Latran) prend-elle fin ?

➤ **Le concile de Latran a interdit aux religieux la pratique du métier de médecin, mais n'a pas interdit aux moines et aux religieuses la pratique des soins aux malades (actes infirmiers). Bien au contraire puisque l'assistance aux pauvres et aux malades est un devoir de charité. C'est pourquoi il existe des ordres soignants comme l'ordre de Saint-Lazare pour les lépreux, l'ordre de Saint-Antoine pour les malades souffrant du mal des ardents, et c'est ce qui explique que les religieuses prodiguent des soins infirmiers aux malades hospitalisés (ce qui durera jusqu'au milieu du XX^e siècle !).**